

Nombre de membres :

- En exercice: 28 - Présents : 24

- Procuration(s): 2

- Votants: 26

- Absent(s):

EXTRAIT DU REGISTRE D Reçu en préfecture le 18/09/2020 **DU CONSEIL M**

Envoyé en préfecture le 18/09/2020

Affiché le PA

ID: 079-200084630-20200908-DEL_2020_080-DE

AIGONDIGNE

L'an deux mil vingt, le 8 septembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougon, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES: Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobiot Philippe, Dumortier Roselyne, Fleuriault Elvire, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

GUILLOT Sandrine, pouvoir à BIRAUD Vanessa Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

BAUMGARTEN Christian, pouvoir à THIBAULT Evelyne

FLEURIAULT Elvire, MARTINEZ Olivier Excusé(e)(s):

Absent(e)(s):

Secrétaire de séance : BIRAUD Vanessa

DEL 2020 080

- Absent(s) excusé(s): 2

Date de convocation : Le 2 septembre 2020 Date d'affichage: Le 2 septembre 2020

Fait à Aigondigné, Le 8 septembre 2020

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

Délibération 2020 080 : RESSOURCES HUMAINES

Objet : Gratification des stagiaires

Madame Le Maire expose que les stagiaires doivent recevoir une gratification lorsque leur stage atteint 308 heures soit 2 mois. En deçà, la gratification est laissée à l'appréciation de l'organisme d'accueil.

Madame Le Maire propose que la commune donne une gratification aux stagiaires qui effectuent un stage au sein de la commune de minimum 4 semaines.

Cette gratification pourrait être au maximum de 50 € par semaine sous réserve de l'évaluation faite par le maitre de stage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour et une abstention :

accorde une gratification aux stagiaires accueillis au sein des services de la commune d'un montant maximum de 50 € par semaine à partir de 4 semaines de présence et sous réserve de l'appréciation du maitre de stage.

> Le Maire, Patricia/ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :